

**Compte rendu  
Conseil Municipal**

**Mardi 11 février 2020**

Sous la présidence de Didier Fouché, Maire

Etaient présents : Mmes, Desiles, Drouineau, Rapicault, Ms, Buon, Cadaouen-Renou, Esnault, Faucher, Lecomte, Ledru.

Absents excusés :

Maryline Gervais, procuration à Christelle Desiles

Bruno Aim, procuration à Thierry Faucher

Caroline Coignard, procuration à Stéphane Ledru

Denis Clément, procuration à Maurice Buon

Mélanie Rapicault, procuration à Catherine Drouineau

1. Subventions aux associations

Les subventions seront votées au prochain conseil municipal.

2. Avance sur la participation du SIVOS

Vu que le SIVOS sollicite le versement d'une avance sur la participation.

Vu la participation totale de 35 375.86€ versée par la commune en 2019

Vu le vote du budget prévisionnel 2020 prévu au mois D'avril.

Considérant le besoin de trésorerie pour faire face aux divers achats scolaires ainsi qu'à la rémunération du personnel.

Monsieur le Maire propose de verser une avance de 10 000€ pour répondre à ce besoin.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à verser un acompte de 10 000€ au SIVOS Soultré Nuillé le Jalais Ardenay sur Mérizé.

3. *DETR* :

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

- *Projet n°1 :Travaux de réhabilitation des écoles et de la cantine*
- *Projet n°2 :Réhabilitation d'un bâtiment à usage commercial*

Après délibération, le Conseil municipal adopte les projet précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

- *Travaux de réhabilitation des écoles et de la cantine (rubrique immobilier public)*

Origine des financements	Montant HT
DETR	44 899
Maître d'ouvrage	44 899
Total :	89 798

- Réhabilitation d'un bâtiment à usage commercial ( rubrique « réhabilitation de bâtiment à usage commercial )

Huisseries et toiture

Origine des financements	Montant HT
DETR	12 315
Maître d'ouvrage	12 315
Total :	24 630

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer une demande de financement de l'Etat (DETR) pour l'année 2020, atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours et atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

4. Inscription budgétaire : Remboursement anticipé du crédit relais contracté auprès du Crédit Mutuel pour la deuxième tranche des travaux d'aménagement du bourg.

Suite à l'emprunt relais de 50 000€ contracté auprès du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), pour les travaux d'aménagement du bourg et au versement de la FCTVA, la commune de Soultré peut rembourser avec anticipation le crédit dont la dernière échéance était prévue en octobre 2020.

Le remboursement sera donc de 50 023,73 euros.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à effectuer les dépenses suivantes :

Compte 66111 pour les intérêts : 23,73€

Compte 1641 pour le capital : 50 000€

5. Ecriture Budgétaire

Le conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

-au compte 21568 (opération 38) : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile

Pour le remplacement des extincteurs dans les locaux municipaux :

Montant : 1 044,36€ TTC

- au compte 2184 (opération 43) : Achat de tables et chaises

Pour le remplacement des tables et chaises à la salle des fêtes :

Montant : 1 489,44€ TTC

6. **Budget Principal : compte administratif 2019**

Sous la présidence de M. Stéphane LEDRU, ADJOINT, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

Budget général

Fonctionnement

Dépenses **363 231.01 €** Recettes **551 091.64€**

Résultat de l'exercice : **187 860.63€**

*Investissement*

Dépenses **175 916.61 €** Recettes **152 135.04 €**

Restes à réaliser : **0 €**

Résultats de l'exercice : - **23 781.57€**

Résultats de clôture:

Investissement : - **59 880.04€** (Recettes – Dépenses + Déficit reporté 2018)

Fonctionnement: + **387 527.72 €** (Recettes – Dépenses + Excédent reporté 2018)

Résultat global: + **327 647.68 €**

Hors de la présence de M Fouché, Maire, le conseil Municipal se prononce sur le compte administratif : voté à l'unanimité

**1. Budget Principal : Comptes de gestion**

Concernant le budget général, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

Proposition de valider les comptes de gestion du receveur : voté à l'unanimité

**2. Budget Principal : Affectation des résultats : proposition de délibération**

Budget général

Le conseil Municipal

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente un résultat de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs : 199 667.09 €

Au titre de l'exercice arrêté 187 860.63 €

Soit un résultat à affecter **387 527.72 €**

Besoin de financement de la section d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser - **59 880.04€**

Solde des restes à réaliser en investissement : **0 €**

Affectation obligatoire : Besoin à couvrir : - **59 880.04€**

Décide

l'affectation en réserve compte **1068 : 59 880.04 €**

l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : **327 647.68 €**

Vote : Adopté à l'unanimité

**3. Budget Assainissement : compte administratif 2019**

Sous la présidence de M. Stéphane LEDRU, ADJOINT, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses **13 100.80 €** Recettes : **6 154.76 €**

Résultat de l'exercice : - 6 946.04 €

*Investissement*

Dépenses **501.63 €** Recettes : **2 998.80 €**

Restes à réaliser : **0 €**

Résultats de l'exercice : **2 497.17€**

Résultats de clôture :

Investissement : **2 998.80 €**

Fonctionnement: - **6 946.04 €**

Résultat global : - **3 947.24 €**

Hors de la présence de M Fouché, Maire, le conseil Municipal se prononce sur le compte administratif : voté à l'unanimité

**4. Budget Assainissement Comptes de gestion**

Concernant le budget assainissement, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve.

Proposition de valider les comptes de gestion du receveur : Adopté à l'unanimité

**5. Affectation des résultats :**

Budget assainissement

Le conseil Municipal

Constatant que le compte administratif présente un résultat de la section d'exploitation de

- Au titre des exercices antérieurs : 10 509.61 €
- Au titre de l'exercice arrêté : - 6946.04 €
- Soit un résultat à affecter : **3 563.57 €**

Un résultat de la section d'investissement de

- Au titre des exercices antérieurs : 2 107.93€
- Au titre de l'exercice arrêté : 2 497.17€
- Soit un résultat à affecter : **4 605.10 €**

Décide

L'affectation du déficit d'investissement reporté (ligne 001) : **4 605.10 €**

L'affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : **3 563.57€**

Adopté à l'unanimité

**6. Vote des tarifs cantine**

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer et laisser les élus de la prochaine mandature décider.

**7. Tarifs salle des fêtes 2021**

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer et laisser les élus de la prochaine mandature décider des tarifs de la salle des fêtes.

## DIVERS :

-Elections municipales :

Dans le cadre de l'organisation des élections municipales, les conseillers peuvent s'inscrire pour tenir le bureau.

ELECTIONS 15 MARS 2020			
	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEUR
8 h - 10 h 30	Mélanie Rapicault	Thierry Faucher	Stéphane Ledru
10h 30 - 13 h	Christelle Désiles	Michel Lecomte	Richard Cadaouen-Renou
13 h - 15 H 30	Pamela Campas	Maurice Buon	Didier Emonnet
15 H 30 - 18 h	Didier Fouché	Catherine Drouineau	Stéphane Esnault

-PLUI : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Latimier, vice-président de la Communauté de Communes, en charge du règlement du PLUI. Quatre cents questions ont été déposées dans les registres. Les remarques ont été prises en compte. Certains terrains devenus non constructibles sont redevenus pour la plupart constructibles. Monsieur le Maire a insisté sur la modification du périmètre urbain : dans le cadre de la démarche BIMBY, qui sont prévus en zone 2AU. Ils souhaite que ces terrains soient en zone 1AU pour pouvoir faire construire tout de suite et non après les autres terrains classés en zone 1AU.

-Déclaration d'intention d'aliéner : La commune a renoncé à son droit de préemption concernant la Tuilerie de la Roche (parcelles B184 et B1228) appartenant à Monsieur Robineau.

-Terrain Boulay : Monsieur Boulay souhaite vendre son hangar professionnel. Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune pourrait se porter acquéreur car ce hangar jouxte l'atelier communal et il permettrait de mettre les véhicules à l'abri et d'agrandir le terrain communal. Les parcelles concernées sont les parcelles B 448,449,450,1076, 1201, 1152 pour un total de 1578 m<sup>2</sup>. Le terrain qui le jouxte appartenant à la commune est de 990 m<sup>2</sup>. Ce terrain a été évalué par Me Pasquiou, notaire au Mans entre 35 000 et 40 000€.

1. Questions diverses :

Fin du conseil : 23h

Prochain conseil municipal : 10/03 à 18h30